

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 32/SLAG portant nomination pour l'année 1973 des assesseurs titulaires et suppléants près le tribunal supérieur d'appel de Djibouti.

n° 32/SLAG

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
23 janvier 1973

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1973

Date du numéro
25 janvier 1973

VISAS

Vu l'article 10 du décret modifié du 4 février 1904 portant réorganisation de la justice dans le territoire

Vu le décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les fonctionnaires dont les noms suivent sont nommés àssesseurs près le Tribunal supérieur d'appel de Djibouti pour l'année 1973 : Assesseurs titulaires : M. Jean-François Mugnier-Pollet, chef du service du personnel de l'Etat ; M. Phang Quan Mhat, chef du service des affaires maritimes. Assesseurs suppléants : M. Jacques Guillemain, adjoint au chef du District de Djibouti ; M. Joseph Cresta, proviseur du lycée de Djibouti; M. Jean-Jacques Greminger, chef du service infrastructure de l'aviation civile ; M. Michel Bouchet, chef du service de législation et d'administration générale.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation : Le Haut-Commissaire adjoint, R. GAUGER.